DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2025_32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à 16 heures,

Date des Convocations : 20/05/2025

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Prétoire sous la présidence de M.LAURENT, président.

Présents : 13

Etaient présents :
Mesdames BRUN, CARTON, CASTEX, DOUCET, DUPONT, HENNEBO, JACOPE et LEPONT.
Messieurs, BARCELO, LAURENT, MARTIN, PINARD et VALENTIN.

Votants : 14

Etaient absents et excusés :
Mesdames CHARPENTIER, DAVIN, FERREIRA, LEFRANC, LEGRAS, ORBLIN-PAGE, RICHARD et ROUSSEAU (pouvoir Mme CARTON).
Messieurs BENOIST, CACCIA, PERRIN et PARIS.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Budget principal : affectation de résultats 2024 rectificatif

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS N°2025_09 en date du 31 mars 2025 portant sur l'affectation de résultats du budget principal pour l'exercice 2024,
Considérant l'erreur en ne prenant pas en compte les restes à réaliser 2024 en investissement, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **décide** d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de 25 201,22 € au compte « report à nouveau » du budget d'investissement (compte 001) et en recette d'investissement (compte 1068) 24 756,38€.

- **décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte « report à nouveau » du budget de fonctionnement (compte 002) d'un montant de 720 558,93€.

Fait et délibéré à Sézanne, le mardi trois juin deux mille vingt-cinq, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,

Dany CARTON